

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 205-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.958

Déposée le: 23.10.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)



Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 385/2017 du 26 avril 2017
Direction: Direction des finances
Classification: –

Conséquences de la généralisation imposée de la téléphonie par internet sur la population et sur l'activité étatique dans le canton de Berne

D'ici à 2017, Swisscom aura imposé à tous ses clients la téléphonie fixe via internet. Cette opération irréversible verra le remplacement de l'ancien système analogique – utilisé quasiment depuis les débuts du téléphone fixe – par un système numérique appelé IP pour « internet protocol ». L'été passé, l'opération de migration, commencée en 2014, des anciennes lignes téléphoniques vers la téléphonie via IP était à mi-parcours. Si Swisscom déclare figurer parmi le tiers des opérateurs les plus avancés dans cette véritable révolution technologique au niveau européen, tous ses homologues à l'échelle du monde suivent le même mouvement. Dans quelques années, l'ancien système analogique aura plus que probablement disparu.

Dans un premier temps, tous les utilisateurs du téléphone fixe devront disposer d'un modem – qui leur sera fourni gratuitement par Swisscom. Dans certains cas, ils devront changer le câblage interne si ce dernier est obsolète. Ce virage technologique aura également des implications sur certains systèmes d'alarme peu récents.

Selon les spécialistes, les avantages de ce nouveau système pour les particuliers sont très faibles. Ils devraient être plus importants pour les entreprises et surtout pour les opérateurs.

Déjà aujourd'hui, plusieurs clients de Swisscom éprouvent des problèmes d'adaptation qui devraient se révéler – souhaitons-le – provisoires. Mais il y a plus. En cas de coupure du courant, il ne sera plus possible de téléphoner avec un téléphone fixe puisque le modem dépend d'une alimentation en électricité. Là réside un des aspects les plus importants de ce changement de système imposé. Nous pensons aussi à la sécurité des communications qui transiteront via un système foncièrement différent.

Cette situation nous conduit à poser les questions suivantes au Conseil-exécutif :

1. Les cantons ont-ils été consultés par Swisscom au sujet du passage à la téléphonie via internet ?
2. Si oui, comment le canton de Berne s'est-il positionné ?
3. Quelles conséquences le nouveau système de téléphonie IP aura-t-il en cas de coupure d'électricité pour les utilisateurs des services d'urgence et d'assistance du canton de Berne ?
4. La dépendance de la téléphonie fixe IP à un approvisionnement en électricité menace-t-elle la sécurité des personnes en cas de panne d'électricité ?
5. Les risques inhérents à une panne électrique avec le système IP sont-ils intégrés dans l'élaboration des stratégies et des processus en matière d'urgences et de sécurité par le canton de Berne et si oui de quelle manière ?
6. Selon le Conseil-exécutif, le passage à la technologie IP entraîne-t-il d'autres risques notamment en matière de sécurité des communications ?

Réponse du Conseil-exécutif

Questions 1 et 2 : Le canton de Berne n'a pas été consulté avant cette décision.

L'administration cantonale, comme tous les autres clients de Swisscom et le public en général, en ont été informés début 2014.

Question 3 : Le réseau téléphonique suisse nécessitait déjà une alimentation électrique avant l'avènement de la téléphonie par internet. Les téléphones analogiques filaires des ménages fonctionnaient certes sans électricité, mais l'infrastructure de base, comme les commutateurs téléphoniques, avait quant à elle déjà besoin d'électricité avant le changement.

Les centres d'appels d'urgence et le réseau téléphonique disposent de générateurs électriques d'urgence qui prennent le relais en cas de panne d'électricité générale. A l'exemple de Swisscom, nos recherches montrent que, pour l'utilisation du réseau de téléphonie mobile, 93 pour cent de la population suisse est équipée d'une station de base dotée d'une batterie de secours permettant d'utiliser le système pendant une heure en cas de coupure de courant. La plupart des gens peuvent donc appeler les services d'urgence et d'assistance sans électricité pendant au moins une heure. Les organismes partenaires chargés de la protection de la popula-

tion (c'est-à-dire les sapeurs-pompiers, la police, les services de sauvetage, la protection civile et les services techniques) sont en outre équipés du système radio « Polycom », indépendant du réseau électrique, qui leur permet de communiquer entre eux, même sans électricité.

En cas de panne d'électricité prolongée, les gens doivent donc se déplacer pour demander de l'aide, en se rendant par exemple à un poste de police. Il est en outre prévu que les organismes d'intervention patrouillent davantage dans les quartiers et y installent des points d'information. Enfin, l'information de la population est notamment assurée par la radio, des sirènes et des annonces diffusées par haut-parleurs.

Question 4 : Le passage à la téléphonie fixe par Internet ne met personne directement en danger, même en cas de panne d'électricité. Dans ce genre de circonstances, les autorités mettent tout en œuvre pour assurer au mieux la communication avec la population et son information. Comme dans tout autre domaine de la vie publique, une panne d'électricité réduit néanmoins considérablement les moyens disponibles à cet effet.

Question 5 : Ces aspects sont pris en compte dans l'organisation mise en place par les organes de conduite du canton (cf. réponse à la question 3), mais indépendamment du passage à la téléphonie par internet. Ils sont conçus sur la base d'un scénario dans lequel la population n'a plus accès au téléphone.

Dans ce contexte, l'organe de conduite cantonal (OCCant) conçoit actuellement un projet de centres d'assistance, ainsi que des outils d'aide à leur mise en place dans les communes, qu'il doit avoir achevé d'ici fin 2017. Ces centres seront à la disposition de la population dans les situations de crise, avec pour mission de l'informer et d'alerter les services de première intervention (police, pompiers et services sanitaires), en particulier en cas de panne des systèmes de télécommunication.

Les centrales d'engagement de la Police cantonale ne sont pas encore conformes à la norme SN EN 50518, qui définit les exigences auxquelles doivent répondre les centres de réception d'alarme en termes de construction et d'organisation, ainsi qu'en matière technique (alimentation électrique de secours comprise). Ces exigences ne seront remplies qu'avec la réalisation de la nouvelle centrale de police et de la centrale d'engagement régionale de Bienne.

Question 6 : Oui, la communication est exposée à des risques de sécurité avec la téléphonie par internet comme avec tout appareil connecté à internet¹. Ces risques ne sont toutefois pas nouveaux : depuis de nombreuses années déjà, les opérateurs des réseaux câblés par exemple ne proposent plus que de la téléphonie par internet, technologie qui s'est développée dans de nombreux autres domaines. Ces risques sont en outre inévitables, puisque la disparition des technologies analogiques est « programmée » par l'évolution technique. En conséquence, il est important que les entreprises de télécommunication prennent des mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées, comme le prescrit la législation. De même, les usagers du téléphone doivent être conscients des risques inhérents à internet et s'en prémunir. Ils doivent par exemple veiller à ce que leurs appareils téléphoniques et autres dispositifs connectés au

¹ Cf. liste des risques figurant dans la « Fiche d'information relative à la sécurité des données et à la disponibilité de la communication vocale avec All IP » éditée par Swisscom en décembre 2015

<https://www.swisscom.ch/content/dam/swisscom/fr/about/entreprise/reseau/all-ip/publications/documents/la-securite-des-donnees-et-la-disponibilite-de-la-communication-vocale-avec-all-ip.pdf.res/la-securite-des-donnees-et-la-disponibilite-de-la-communication-vocale-avec-all-ip.pdf>

réseau ne puissent pas être utilisés par des étrangers, à ne jamais communiquer leurs mots de passe et à n'utiliser que des logiciels et du matériel informatique de source sûre.

Destinataire

- Grand Conseil